

Commune de St Georges la Pougé

Délibération N° 2022-22
En date du 11 octobre 2022
Concernant le vote des tarifs de la cantine

L'an Deux Mille vingt-deux, le 11 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la salle des conseils sous la présidence de Madame POITOU Delphine, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 7 octobre 2022

Présents : POITOU Delphine, BIDAULT Bernard, BENARD Claire

Absent excusé : Michel BOURE qui donne pouvoir à Mme POITOU

Absents non excusés : Mr DEQUEIROS Cédric, LAPLANCHE Patricia, COSTE Joël, FONTAINE Christophe, FAVRE Valéry

Monsieur BIDAULT Bernard a été élu secrétaire de séance.

membres	présents	Représenté	Votants	Exprimés	pour
9	3	1	4	4	4

Suite à la consultation des parents d'élèves du mois de juillet 2022, la SOGIREST continuera à fournir les repas de la cantine.

Les nouveaux tarifs sont les suivants depuis le 1^{er} septembre 2022 :

- Repas enfant : 4.08€
- Repas adulte : 4.43€
- Repas unique : 5€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter de voter ces nouveaux tarifs.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Fait le 25 octobre 2022

La Maire,
Delphine POITOU

Le secrétaire de séance
Bernard BIDAULT

*Certifié exécutoire par la
Maire compte tenu de la
transmission en préfecture
le 27/10/2022 et de la
publication le 27/10/2022*

